

LES PÊCHEURS SAISONNIERS ITALIENS A MAHDIA (1871-1945)

Hassine Raouf HAMZA

Située à une centaine de kilomètres seulement de la Sicile, la Tunisie constitua dès le début du XIX^e siècle une terre d'immigration pour les Italiens. La fin de la course, la colonisation de l'Algérie puis surtout la signature du traité italo-tunisien du 8 septembre 1868 avaient incité de nombreux Italiens originaires de Calabre, de Sicile, voire des Pouilles à venir se fixer ou travailler dans la Régence. Leur nombre fut évalué à quelque 4 000-5 000 personnes au milieu du siècle et à 11 000 personnes à la veille du Protectorat. Cette colonie, assez composite, comprenait une importante population de pêcheurs qui, attirés par la richesse des fonds marins tunisiens, s'étaient installés tout au long du littoral et notamment à Porto-Farina, à Sousse et à la Goulette pour s'adonner à la pêche côtière ou encore à la pêche aux arts trainants. Outre ces « immigrés permanents », il y avait aussi des pêcheurs saisonniers qui fréquentaient régulièrement les côtes tunisiennes pour se livrer à la pêche au corail (Tabarka) ainsi qu'à la pêche aux éponges (golfe de Gabès) et à celle du thon (Sidi Daoud et Monastir) (1).

Encouragés par le traité de septembre 1868 qui, entre autres, leur reconnaissait « le droit d'exploiter les eaux tunisiennes sans avoir à en demander la permission aux autorités du pays et sans être soumis à des taxes ou tributs autres que ceux payés par les nationaux », ces pêcheurs saisonniers ne cessèrent d'élargir et de diversifier leur activité. Ainsi dès la fin des années soixante, ils se lancèrent dans la pêche aux allaches, qui connaissait à l'époque une très grande extension liée au développement de l'industrie de la salaison. Pratiquée tout d'abord à Tabarka où les Italiens avaient l'habitude de se rendre chaque année pour la saison du corail, cette pêche couvrit peu à peu d'autres points du littoral tunisien et notamment Mahdia, petite localité de la côte orientale. En 1871, à la suite de la découverte par un négociant italien du passage périodique, au large de cette localité, d'importants bancs de poissons bleus, une première flotte composée d'une douzaine de barques s'y rendit pour exercer cette pêche (2). La réussite de l'entreprise ne manqua pas d'attirer de nouvelles flottilles italiennes, surtout après que les autorités françaises leur aient interdit

(1) Sur l'immigration italienne et sur le développement du secteur de la pêche dans la Régence cf. G. LOTH *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, Paris, Bouchon, 1905. C. BRADDELY et A. BERTHOULE, *Les pêches maritimes en Algérie et en Tunisie*, Paris, 1891; E. de FAGES et C. PONZEVERA, *Les pêcheurs maritimes de la Tunisie*, Tunis, 1908.

(2) Cf. à ce sujet le rapport du sous-lieutenant Foussagrigne de novembre 1884 - Ville de Mahdia - *Archives du Service historique de l'armée de terre*, Vincennes, Série H, Carton 238; cf. également A. BOUSSONIE, La pêche au feu à Mahdia, *Bulletin Economique et Social de la Tunisie* (49), février 1951 : 45-51.

(loi du 1^{er} mars 1888) l'accès du littoral algérien (3). Malgré les nombreux obstacles qu'elle chercha à dresser devant ces pêcheurs (mise en place d'une réglementation assez sévère, relèvement des taxes sur les produits de la pêche, etc.), l'administration française, qui ne cacha jamais son inquiétude devant cette forme de « colonisation maritime », ne parvint pas à enrayer ce mouvement. Tout au contraire la signature des conventions franco-italiennes de 1886, qui avaient confirmé aux pêcheurs italiens les droits accordés par le traité de 1868, allait même donner un nouvel élan à cette immigration : 400 saisonniers en 1882, 700 en 1907, et plus d'un millier en 1913 (4).

Cette immigration saisonnière qui se déploya pendant près de trois quarts de siècle pour ne prendre fin qu'avec l'abrogation au lendemain de la seconde guerre mondiale des conventions de 1886 (5), allait marquer profondément la destinée de la ville et provoquer le bouleversement de tout le paysage social. Véritables « médiateurs culturels », ces pêcheurs vont non seulement ouvrir la ville à toutes les influences du grand large et l'insérer dans une sorte de magma culturel méditerranéo-portuaire, mais ils vont aussi lui insuffler une nouvelle dynamique qui va modifier assez nettement son tissu économique et bousculer toutes ses hiérarchies et structures traditionnelles. Pourtant, pendant très longtemps ces pêcheurs italiens allaient être tenus à l'écart de la ville et de ses habitants et traités en véritables *parias*. Mis quasiment en quarantaine, ils furent l'objet de réactions particulièrement hostiles de la part de la population autochtone qui ne cessa, jusqu'à la première guerre mondiale, de réclamer leur départ et de jeter contre eux toutes sortes d'anathèmes. Les autorités locales furent « submergées » de pétitions et de plaintes où se trouvaient accumulés divers griefs (maraudage, ivrognerie, etc.) contre ces « hommes sans feu ni lieu » et décriés, parfois en des termes particulièrement caricaturaux, cet Autre... « impur » et « immonde » dont la seule présence à la lisière de la ville était perçue comme une souillure indélébile, voire comme un signe de malédiction divine (6).

Parallèlement à ces démarches on essaya également de dresser un véritable « cordon sanitaire » autour de ces pêcheurs en leur interdisant pratiquement l'accès de la ville et en enjoignant à tous les habitants et notamment à certains marchands de refuser tout contact et toute transaction avec eux. Des pressions furent exercées sur toutes les personnes récalcitrantes pour les

(3) En interdisant la pêche aux bateaux étrangers dans les eaux territoriales de la France et de l'Algérie, cette loi eut pour conséquence immédiate l'exode vers la Tunisie des pêcheurs italiens qui fréquentaient, jusque là, en grand nombre la côte algérienne, cf. BRANDELY, *op.cit.*, pp. 52-56.

(4) Archives du Quai d'Orsay, série Tunisie / 1885-1916, Le Rapport du Résident général du 19 février 1909 in Carton 106 et Rapport du Directeur des Travaux Publics, Carton 107 ; cf. également Rapport Foussagrède, *op.cit.*... La production qui était de 350-400 tonnes pour les années 1880-1890 passa à une moyenne de 650 tonnes dans les années d'avant-guerre. L'utilisation, à partir des années vingt, de nouveaux engins assez performants tels que le filet lamparo ou encore le « ciancolo », sorte de chalut de surface, devait accroître sensiblement la production qui atteignit les 1 200 tonnes, cf. G. LOTH, *op.cit.* p. 261.

(5) L'abrogation de ces conventions fut suivie par la promulgation le 3 mai 1945, d'un décret beylical qui interdit aux Italiens toute pêche dans les eaux territoriales tunisiennes.

(6) Cf. à ce propos les nombreux rapports des autorités locales et les plaintes des autochtones Archives du gouvernement Tunisien (A.G.T.), série H., Carton 278 et Série A., Carton 144 et 146 et Archives du Quai d'Orsay, série Tunisie 1885-1916, Carton 274 et 278.

amener à respecter ces consignes et on n'hésita pas, à l'occasion, à organiser des prêches religieux et des consultations juridiques pour condamner toute forme de travail sur leurs flottilles (7).

Cette réaction des autochtones est, d'un certain point de vue, assez surprenante. En dépit du particularisme très marqué de ses habitants, Mahdia entretenait depuis très longtemps des relations assez suivies avec l'Europe et constituait déjà à cette date un important foyer de peuplement européen dans la Régence (8). Dès le début du siècle, et souvent en rapport avec le commerce de l'huile qui connaissait alors un grand essor, une importante colonie européenne s'y était établie et était parvenue sans grand mal à vivre en bonne intelligence avec la population locale. Les sources européennes, elles-mêmes, contiennent de nombreux témoignages (voyageurs, consuls, etc.) qui soulignent tous « l'atmosphère particulièrement détendue de cette localité » et « l'esprit d'entente qui prévalait entre ses diverses communautés » (9).

En réalité, et même s'il n'est pas exclu que le resserrement de l'état colonial autour du pays en cette deuxième moitié du siècle ait pu susciter dans cette localité, comme un peu partout dans la Régence, un vif ressentiment vis-à-vis des Européens, il est bien évident qu'on ne peut pour autant ramener ou assimiler cette attitude à une simple réaction de xénophobie. L'ostracisme dont était l'objet ces pêcheurs italiens renvoyait en effet, bien davantage à leur « profil social » qu'à leur statut d'étranger. Ce qu'on rejetait en eux ce n'était pas tant le « roumi » ou même « l'intrus », venu forcer l'intimité de la cité, narguer sa population et troubler sa quiétude mais plutôt « l'éternel nomade »... ce « prédateur famélique et infâme », ce « profanateur et piller des villes » etc., ou encore – et peut-être par dessus tout – le marginal... provocateur et perturbateur qui par ses conduites et ses pratiques non conformistes et/ou novatrices risquait de dévoiler toutes les fissures et les tensions dissimulées de la société, de briser tous ses consensus et de brouiller toutes ses certitudes (10).

Dans les suppliques qu'elle adressait aux autorités publiques, la population autochtone devait du reste toujours protester de ses bonnes intentions à l'égard de la colonie européenne et établir chaque fois une nette distinction entre les « Européens du pays » dont on ne manquait jamais de louer « le sens de la discrétion » et « le respect des croyances et des coutumes locales » et ces... autres nomades *venus de la mer*, dont on ne cessait de dénoncer, non seulement « les turbulences et les indécences », mais aussi la menace qu'ils présentaient pour

(7) Cette « interdiction » touchait non seulement le travail en mer qui était particulièrement mal vu, mais aussi le travail sur terre (gardiennage, salaison, etc...).

(8) Au milieu du siècle, la population européenne de Mahdia était évaluée à quelque cent cinquante à deux cents personnes (cinquième en nombre après celles de Tunis, Sfax, la Goulette et Sousse) et la population autochtone à environ quatre mille. D'importants intérêts européens y étaient établis, notamment deux savonneries qui avaient été fondées au milieu du siècle. En 1848, un poste missionnaire fut même ouvert à Mahdia suivi, quelques années plus tard, par la création de la première école européenne.

(9) Cf. à ce propos V. GUERIN, *Voyage archéologique dans la Régence*, Paris, 1962 : 128-144. E. PELLISSIER DE REYNAUD, *Description de la Régence de Tunis*, Paris, 1853 : 221-229.

(10) Sur les rapports entre marginalité et innovation, cf. notamment DUVIGNAUD, *Sociologie du théâtre, les ombres collectives*, Paris, PUF, 1965 ; les articles de J. LE GOFF et B. VINCENT, *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Paris, 1979, G. BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967.

l'ensemble des cadres sociaux et moraux qui régissaient la cité. En fait, par delà le mépris ou l'aversion qu'on éprouvait à l'égard de ces « étranges étrangers », ce que révèle aussi – et surtout – le discours autochtone, c'est un sentiment d'effroi et de désarroi devant l'ébranlement des « vieux équilibres », la perte des « vieilles normes » et devant les défis et les effractions des temps nouveaux qui s'annonçaient..., bref devant toutes les tendances et tentations centrifuges qui commençaient à travailler et à tirailler la société. On était bien conscient, en effet, qu'en introduisant, à travers cette pêche, de nouvelles formes d'organisation du travail et de la production et *en déployant au grand jour une sorte de sociabilité paillard*e qui avait tout pour susciter, ici et là, des curiosités complices et des sympathies latentes, ces pêcheurs italiens agissaient et s'érigeaient en véritables fossoyeurs de l'ordre (des) Ancien(s) et étaient en train de *subvertir* cette société « fermée » qui, jusque là, s'était complue dans une sorte d'« immuabilité béate » de « conformisme ambiant » et était parvenue, sans grand mal, à étouffer toutes les velléités de contestation et d'innovation qui sourdaient en son sein (11). Et c'est bien cette crainte qui explique la virulence et la vivacité de la réaction autochtone, et tous les efforts entrepris pour « contenir » cette présence et pour éviter ces effets « déstabilisateurs ».

Sans grand succès du reste, car cette logique du « containment » ne tint pas longtemps devant les élans et les impatiences d'une jeunesse qui avait de plus en plus de mal à se reconnaître dans les frilosités et les rigidités de ses aînés et qui ne tarda pas à se laisser proprement fasciner par cette sorte de *contre société* qui campait aux abords de la ville et qui lui offrait non seulement une autre modèle de vie, particulièrement convivial et un espace d'évasion et de « liberté » à portée de main, mais aussi la possibilité d'apprendre un nouveau métier et de s'initier à de nouvelles techniques ouvrant de larges perspectives d'avenir. Ainsi dès la fin du siècle, quelques jeunes gens devaient transgresser les consignes communautaires en nouant des relations avec ces pêcheurs et en allant travailler avec eux. Ce mouvement se poursuivit d'une façon encore plus marquée après la première guerre mondiale et s'élargit même à de nouvelles composantes de la population. L'affaiblissement de l'économie traditionnelle, la pression démographique mais aussi l'affaiblissement du pouvoir des notables locaux et le relâchement de leur « contrôle social » allaient en effet pousser de nombreux autochtones appartenant de plus en plus à diverses classes d'âge et catégories sociales à s'engager dans ces flottilles. Au début des années trente, et malgré le net ralentissement de cette pêche à la suite de la grave crise qui avait affecté l'industrie de la salaison, une cinquantaine de Tunisiens y étaient employés comme chiourmes de terre (« *ciurma di terra* ») – notamment comme sauteurs, gardiens, tonneliers etc – et aussi comme marins. Quelques-uns étaient même parvenus à accéder à des postes de maîtrise, mécanicien, marin-pilote, aide-commandant (maëstromo) etc... Ce sont ces marins qui, après l'interdiction de cette immigration saisonnière au lendemain de la deuxième guerre mondiale, allaient assurer la relève et prendre totalement en charge cette activité. Profi-

(11) Sur le rôle de la colonisation comme révélateur des tensions et des contradictions de la société traditionnelle, cf. G. BALANDIER, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris. P.U.F., pp. 3-38 et *Anthropologiques*, P.U.F., Paris, pp. 173-215.

tant du vide laissé par les pêcheurs italiens, appuyés sur une riche expérience humaine et sur un important savoir-faire technique, ils allaient réussir une formidable « percée sociale » et s'imposer peu à peu comme l'un des principaux vecteurs du *changement social et culturel* à l'intérieur de la cité.